

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
40 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	11 h. 45 ^m soir.

Train de marchandises régulier : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 18 Février.

Les intransigeants continuent à jeter feu et flammes à cause de l'expulsion de M. Pierre Lavroff. Aussi M. de Freycinet paraît s'être ému de ces accusations puisque la question des modifications à apporter à la loi de 1849 a été discutée il y a deux jours et que les ministres de la justice et de l'intérieur ont été chargés d'en faire une étude spéciale.

Cette préoccupation du président du Conseil ne doit pas, sans doute, être attribuée uniquement à la démarche faite auprès de lui par M. Talandier, qui l'a prévenu de l'intention de l'extrême-gauche d'interpeller le gouvernement dans le cas où des explications satisfaisantes ne lui seraient pas données sur les motifs de l'expulsion de M. Pierre Lavroff.

Rien, en effet, n'eût été plus facile au ministre des affaires étrangères que de répondre à une semblable interpellation si elle avait eu lieu.

Il n'aurait eu qu'à donner lecture à la Chambre de la proclamation signée Vera Zassoulitch et Pierre Lavroff, qui fut publiée dans les premiers jours de janvier, pour que la grande majorité de la Chambre émit un vote approuvant pleinement sa conduite.

Aussi, est-il indifférent de savoir si cette mesure a été ou non décidée sous le cabinet précédent.

Les manœuvres de tout genre contre le gouvernement russe mentionnées dans ce document, manœuvres dont M. Pierre Lavroff était l'un des agents les plus actifs, donnaient incontestablement au ministre de l'intérieur le droit et lui faisaient même le devoir d'appliquer la loi de 1849.

C'est donc à la loi de 1849 qu'il faut s'attacher et il faut reconnaître que c'est surtout sur

elle que portent les coups des défenseurs de M. Pierre Lavroff. Ils ne sont pas loin de reconnaître que la loi existant, il est difficile de ne pas l'appliquer quand on en est sollicité par un gouvernement avec lequel la France entretient des relations amicales ; mais, ajoutent-ils, avec une admirable naïveté, si elle n'existait pas, on ne pourrait en demander l'abrogation. Donc il faut l'abroger au plus vite.

Le procédé est, comme on voit, des plus radicaux ; mais il n'est pas vraisemblable que l'étude que font les ministres de la justice et de l'intérieur, de la loi de 1849, aboutisse à une proposition d'abrogation de cette loi.

Peut-être apporteront-ils des restrictions au pouvoir concédé au ministre de l'intérieur ; peut-être voudront-ils entourer de certaines garanties l'exercice du droit d'expulsion, soit en remettant à la justice le droit qui appartient à l'administration, soit par toute autre procédure.

Mais, comme on l'a fait remarquer avec beaucoup de raison, la loi de 1849, si rigoureuse qu'elle puisse paraître, ne viole aucun principe de justice, car le droit de résider sur le territoire français n'appartient qu'aux seuls Français, et il est corrélatif aux charges qui résultent de cette qualité. On peut se demander d'ailleurs si l'abrogation de la loi de 1849 ne serait pas particulièrement inopportune à un moment où la discussion est ouverte sur la question d'extradition et où le gouvernement français voudra certainement se maintenir sur le terrain libéral en se refusant à l'inscrire dans un traité quelconque comme clause autorisant l'extradition pour crimes politiques.

Le correspondant parisien du Times donne sur l'état des négociations relatives au traité de

commerce les renseignements suivants, dont nous lui laissons la responsabilité :

Lorsque M. Léon Say entra dans le cabinet, il posa comme condition que les concessions faites par M. Rouvier, seraient prises comme point de départ. Cette condition fut acceptée et elle fut entendue en ce sens qu'aucun pas en arrière ne serait fait et que les concessions accordées par le cabinet Gambetta seraient considérées comme un fait accompli ; ces concessions consistaient en une réduction de 25 à 50 0/0 sur les droits sur les cotons et les laines. Malheureusement ces concessions étaient, dans les vues de M. Tirard, un maximum positif, tandis que, dans les vues du gouvernement anglais, elles étaient, sinon un minimum, au moins un point de départ pour servir de base à de nouvelles négociations. En vertu de cette théorie, l'Angleterre, en réponse aux propositions qui lui furent faites, demanda de nouvelles concessions s'écartant considérablement de celles accordées par M. Rouvier.

La difficulté actuelle semble donc être la suivante : M. Tirard déclare que les concessions de M. Rouvier sont un maximum qu'il ne peut dépasser, tandis que le gouvernement anglais les regarde comme un point de départ pour en obtenir de nouvelles. Dans cette situation, on ne peut compter que sur l'initiative de M. de Freycinet pour résoudre cette difficulté.

Revue des Journaux

Les réformes dont la Chambre va être saisie dit la République française, soit pas le gouvernement soit par l'initiative parlementaire, sont depuis longtemps promises et attendues. Ce n'est pas une raison pour qu'elles soient moins difficiles à exécuter, mais c'en est une à coup sûr, pour qu'elles soient enfin abonnées avec la ferme résolution d'aboutir.

Ses pensées étaient auprès de la femme qu'il venait de perdre et qu'il n'avait même pas pu accompagner à sa dernière demeure, mais qu'il espérait fermement bientôt retrouver ; elles étaient auprès de sa pauvre petite fille, qui allait demeurer orpheline à son entrée dans le monde.

Grand malheur ! qu'aucune des joies factices de la vie ne saurait compenser dans la suite !

C'était surtout l'image de la défunte qui l'obsédait ; il avait sans cesse présent à ses yeux ce visage livide, ces lèvres glacées qu'aucun sourire ne venait plus animer.

Dans le cours du procès c'est à sa femme seulement qu'il souriait ; il avait fait le sacrifice de sa propre existence et il était presque heureux en entendant l'épouvantable et inique sentence qui fut prononcée contre lui.

Il se laissa conduire sans résistance à cette sombre tour qu'il devait quitter à l'aube, pour se séparer ensuite et d'une manière si terrible de la vie et du monde.

La nuit était venue ; on n'apercevait plus rien au dehors, à travers les lucarnes.

Les bruits confus de la ville s'étaient tus ; le plus solennel et le plus effrayant silence régnait dans la tour.

Jost n'avait même point entendu la lourde porte se fermer sur ses gonds, ni l'échelle que les serviteurs du tribunal avaient enlevée, en s'éloignant.

Jost ne faisait attention à rien. Il voyait toujours devant ses yeux ce visage inanimé, ces yeux à demi-éteints, qui semblaient le regarder avec une immense et profonde expression de

La Chambre est toute-puissante pour le bien n'ayant devant elle aucun obstacle sérieux.

On ne fera rien de bon si on n'a pas le ferme propos de toucher sérieusement aux vieilles lois qui sont mauvaises, pour les changer dans leur esprit encore plus que dans leurs dispositions. Cette tâche exigera peut-être des sacrifices. Il faudra les faire.

Faire des réformes dit la Justice, et j'entends par là des réformes sérieuses, efficaces, résolument républicaines, c'est, pour la Chambre de 1881, une question de vie ou de mort.

Le XIX^e Siècle estime que si l'on veut réellement aboutir à la révision constitutionnelle, il est certain qu'il faudra d'abord consacrer les études préliminaires qui seront assez longues.

Pour nous, dit-il, nous voudrions la voir étudier, non-seulement par les groupes républicains du Sénat, mais aussi par ceux de la Chambre.

C'est dans un comité préparatoire ainsi composé, qu'on pourrait arrêter les principales lignes d'un projet de révision ; c'est par là surtout qu'on pourrait arriver à une entente préalable, sans laquelle nous doutons qu'il y ait de révision possible.

La Paix prend acte des déclarations de la République française et applaudit à son retour à la saine politique. « Notre confrère, dit-elle, demande que l'on réalise les réformes réclamées par le pays. Il a cent fois raison. Il veut respecter la Chambre, et s'engage à ne point miner son autorité. » C'est parfait, si chacun apporte ainsi sa pierre, on arrivera vite au couronnement de l'édifice.

Le Journal des Débats :

Il est de fait que depuis une dizaine de jours les journaux amis du feu cabinet nous apportent chaque matin des monceaux de réformes, sous forme d'exposés de motifs et de propositions de lois. Il y a là du travail pour plus d'une journée ; si l'abbaye chôme, ce ne sera pas la faute de quelques-uns de ses moines.

Malheureusement, cela ne suffit point pour nous éclairer sur la valeur intrinsèque des réformes silencieusement étudiées par l'ancien cabinet ; l'empressement qu'on a mis à encombrer les commissions d'initiative de la Chambre, prouve assurément que les cerveaux des anciens ministres étaient fort

tristesse et de commisération.

Un grand silence, comme un grand bruit, tire quelquefois d'une rêverie.

Jost fut subitement arraché à sa prostration par l'effrayant silence de tombeau qui régnait en ces lieux.

Il s'éveilla comme d'un songe ; il promena autour de lui des yeux hagards ; le sentiment de son horrible situation vint soudain se faire jour dans son esprit, car il couvrit de ses deux mains son visage et se mit à pleurer amèrement.

Les larmes achevèrent de délier les liens qui semblaient enserrer son esprit et il se rendit de plus en plus clairement compte de son triste sort.

Il allait donc mourir ignominieusement, comme un vil assassin...

Et son enfant?... Les enfants ne portent-ils point la honte des crimes des pères ?

Cette malheureuse petite fille n'allait-elle point porter toute sa vie au front une marque d'infamie ?

Ceci était trop, trop horrible, et tout son corps se mit à trembler de douleur et d'émotion.

Il écouta : soudain il lui sembla entendre pleurer... la voix de sa petite fille.

Ce son lui semblait comme d'amères plaintes de la pauvre orpheline condamnée à errer toute sa vie, repoussée de tous, comme la fille d'un vil assassin.

{A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(40) du 18 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Les tours et les murs de la ville elle-même étaient également dans un état fort précaire, et les habitants de Trarbach songeaient encore, à l'heure actuelle, quatorze ans après la guerre, à remettre la ville en état de défense.

On avait fait les réparations les plus pressantes ; on avait donné un certain soin à la restauration d'une tour qui autrefois protégeait les relations entre le château de la comtesse et la ville ; elle dépassait fièrement les murs de la ville, bien qu'elle montrât de toutes parts de larges brèches, rappelant les époques troublées qu'elle avait traversées. Les meurtrières étaient solidement garnies de barreaux.

Le chemin conduisant à la tour passait par dessus les murs de la ville et on pénétrait à l'aide d'échelles de bois dans la partie supérieure de la tour qui était voûtée et qui servait de prison aux grands criminels.

C'était un réduit bas et rond, où se trouvait une misérable couche formée de quatre planches, recouverte d'un peu de paille pourrie.

Quatre meurtrières étroites, garnies de solides barreaux de fer, laissaient pénétrer un faible jour dans ce sombre réduit.

Trois de ces petites lucarnes avaient vue sur la Moselle et par-dessus la vieille ville de Trarbach, sur la vallée de Kautenbach ; quant à la quatrième, elle laissait voir un vieux mur, tombé en ruines, qui reliait la tour à la citadelle, beaucoup plus élevée, des comtesses de Lauretta.

C'est dans cet étroit réduit que se trouvait Jost, que ses juges avaient convaincu d'assassinat et avaient condamné à être pendu.

Grâce à la peur que le bailli inspirait à son collègue le juge Pancratius, la procédure avait été conduite avec une rapidité peu commune à cette époque, et déjà au lendemain matin le coupable devait trouver justice, c'est-à-dire être livré aux mains du bourreau.

Le pauvre Jost pensait donc n'avoir plus qu'une nuit à vivre ; ses dénégations n'avaient produit aucun effet sur ses juges prévenus ; et de fait, que de juges, non point du moyen-âge, mais de nos jours, qui devant des preuves aussi accablantes que l'étaient celles que Jost avait contre lui, n'eussent point hésité à condamner comme Pancratius Zumpt !

Tant il est vrai que la véritable, l'absolue justice n'est point de ce monde et ne saurait être enfermée dans les formules d'un code !

Jost n'avait point été informé des circonstances spéciales qui avaient motivé un sursis dans l'exécution de l'arrêt.

Plongé dans la plus morne tristesse, il était assis sur la paille humide et rêvait.

capables d'inventer toutes sortes de choses ; mais il ne démontre point que les solutions proposées par MM. Waldeck-Rousseau, Lesguillier, etc., répondent exactement aux préoccupations de l'opinion publique.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 février.

M. Humbert, garde des sceaux, dépose un projet de loi sur l'organisation judiciaire.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire et en demande le renvoi à une commission déjà nommée.

L'urgence est déclarée et le renvoi est ordonné.

M. Delafosse demande à interpellier le gouvernement sur sa politique en Orient, notamment sur les affaires d'Egypte. La discussion aura lieu à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Soukarrhas à Sidi-el-Kémessi.

M. Sarrien, rapporteur, vient de nouveau défendre le projet.

M. Pelletan combat à nouveau le projet de loi et il rappelle dans quelles circonstances on demanda la garantie d'intérêt pour la grande ligne reliant Tunis à l'Algérie.

M. Rousseau, sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, donne de nouvelles explications sur la régularité avec laquelle on a procédé.

Il espère que la Chambre n'hésitera pas à voter le projet.

M. Raynal fournit également des explications.

M. Pelletan persiste dans la critique du projet de loi, et dit que la question est surtout dans la défense des prérogatives de la Chambre.

M. Sadi Carnot réplique.

La Chambre adopte par 306 voix contre 9, l'article premier du projet.

Les autres articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

SÉNAT

Séance du 16 février.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'état civil des indigènes musulmans de l'Algérie.

M. le général Arnaudeau dit que les mœurs actuelles des Arabes, leur vie sous la tente, rendent l'immatriculation difficile.

Le projet repose sur l'obligation de prendre un nom patronymique, mais cette obligation n'est pas réalisable.

Les pénalités qu'édicté la loi sont regrettables ; elles troubleront les Arabes. L'adoption et la transcription des noms présenteront aussi beaucoup de difficultés.

En résumé, l'orateur combat la loi proposée.

M. Casimir Fournier, rapporteur répond aux arguments du précédent orateur, sans vouloir du reste, traiter la question générale algérienne. Il soutient la nécessité de l'établissement d'un état civil.

M. Jacques dit que la loi actuelle profitera à la France, à l'Algérie, à la colonisation, et réfute les assertions de M. Arnaudeau.

Il expose tous les inconvénients qui résultent actuellement de l'absence d'état civil en Algérie.

M. Arnaudeau voudrait, dans tous les cas, que l'expérience ne fût faite que sur un terrain déterminé, en Kabylie, par exemple, et que l'on commençât par consacrer tout l'argent disponible à des améliorations purement matérielles.

Les articles 1 à 23 sont successivement adoptés. Le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

Il s'ajourne ensuite à samedi.

L'industrie privée et les grands travaux publics.

Le monde des affaires a favorablement accueilli l'intention prêtée à M. de Freycinet, d'accord avec M. Léon Say, de concéder à des sociétés sérieuses l'exécution d'une partie du programme des grands travaux publics. Cette mesure si sage ne serait, d'ailleurs, que la réalisation de la promesse faite par le gouvernement, dans sa déclaration du 31 janvier, de réclamer pour une plus large part le concours de l'industrie privée, afin de restreindre les appels au crédit public.

Nous avons toujours protesté, pour notre part, contre l'exclusion systématique de l'industrie privée dans la construction des nouveaux chemins de fer, ainsi que dans les travaux concernant la navigation et les ports. On a reponssé tous les modes de concours, indistinctement. Grandes compagnies, compagnies secondaires ou locales, sociétés de construction,

toutes ont été mises de côté. C'est la construction par l'Etat, et par l'Etat seul, qui a prévalu.

Un des premiers inconvénients de ce système, qui rappelle les procédés autoritaires de Napoléon I^{er}, c'est une lenteur irrémédiable dans l'exécution des travaux. « En matière de travaux publics, la lenteur de l'Etat est proverbiale. » C'est un ingénieur, M. Emile Level, qui s'exprimait ainsi dans un article très remarquable publié en 1879 par la *Nouvelle Revue*. Et il citait à l'appui, comme un mémorable exemple, la ligne de Milhau à Rodez, qui compte environ 80 kilomètres, et que l'Etat a mis douze années à exécuter !

M. Level citait comme contraste, les 88 kilomètres de la ligne de Bone à Guelma, qui ont pu être livrés à l'exploitation par la Société de construction des Batignolles, deux ans sept mois et dix-huit jours après la date du décret de déclaration d'utilité publique.

Ce court délai a suffi à l'organisation des moyens financiers, à rassembler les ressources, à exécuter les études et tous les travaux. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que cette célérité, que l'on constate à un degré encore plus prononcé de construction d'une ligne de Tunis à la frontière algérienne, n'a nul en rien à la perfection de l'œuvre. On ne saurait malheureusement délivrer le même *satisfecit* aux lignes longuement construites en France par les ingénieurs de l'Etat.

Si l'on recherche les causes de la lenteur des travaux exécutés par l'Etat, on les trouve dans l'absence de l'esprit d'émulation qui anime l'industrie privée, ainsi que dans le mode d'allocation des crédits, qui ne sont jamais certains, puisque le Parlement doit les voter chaque année, et dont l'attente amène souvent un temps d'arrêt dans les chantiers.

N'étant pas assurés par avance des crédits nécessaires, les ingénieurs de l'Etat craignent d'engager leur responsabilité, en installant des ateliers importants, qu'ils peuvent être obligés de fermer à l'ouverture d'un nouvel exercice.

Il y a encore un autre obstacle qui s'oppose à la rapidité d'exécution dans les travaux entrepris par l'Etat, c'est la paperasserie, c'est la succession des formalités inutiles qui allongent démesurément les délais.

S'il était donné au lecteur, dit encore M. Emile Level, à qui nous aimons à faire des emprunts, de suivre les pérégrinations d'un dossier parti du bureau d'un ingénieur ordinaire pour aller s'échouer au ministère des travaux publics et, après un séjour prolongé dans les cartons, lui revenir modifié ou accompagné de réserves exigeant parfois un nouveau travail et le parcours des mêmes méandres, il demeurerait confondu de la lenteur avec laquelle l'administration procède.

M. de Freycinet a caractérisé ce système, quand il a dit un jour à la tribune qu'il fallait au moins *trois années* avant de donner le premier coup de pioche sur une ligne votée.

Si, avec l'Etat constructeur, on n'obtient point la célérité dans la construction, arrive-t-on au moins à l'économie dans la dépense ? Pas davantage, et la cherté des travaux est égale à leur lenteur.

L'Etat travaille, en effet, dans des conditions exclusives du bon marché. Ses agents, qui ont tous des appointements fixes, ne sont nullement intéressés à l'économie. Ils n'ont, d'ailleurs, à leur disposition, aucun des moyens que peuvent mettre en œuvre les chefs d'industrie, pour stimuler le zèle et l'activité. Un de ces moyens consiste à donner des primes sur les économies réalisées. Les ingénieurs ne peuvent recourir à un semblable procédé.

Et puis, il faut bien le dire, les ingénieurs de l'Etat, qui sont mal rétribués, se préoccupent principalement de se signaler à l'attention de l'administration supérieure, bien plus par l'éclat de leur œuvre que par des économies qui ne sauraient leur donner aucun relief. Les devis, au lieu d'être strictement exécutés, sont trop souvent dépassés, et c'est un dicton très répandu dans les conseils généraux, qu'un million d'ingénieur équivaut à sept millions dans un devis.

Ajoutons, ce qui est aussi de notoriété publique, que les ouvriers et certains entrepreneurs ont une tendance très prononcée à considérer les chantiers de l'Etat comme des ateliers nationaux et trompent, autant qu'ils peuvent, sur la

quantité et sur la qualité. Frustrer l'Etat est une pécadille, et tous les prix sont exagérés à plaisir.

C'est pour éviter ces abus, qui ne datent point d'hier, que les gouvernements, en France, s'étaient jusqu'ici ingénies à trouver des combinaisons qui déchargent l'Etat d'une partie de la dépense nécessaire pour l'exécution des travaux publics. Ainsi a-t-on fait pour les chemins de fer, en 1842 et en 1865.

On s'est malheureusement écarté, dans ces dernières années, de cette manière de procéder si prudente et si conforme aux principes économiques.

L'Etat est devenu le constructeur unique des travaux nationaux ; mais ce système rétrograde, qui nous a fait reculer d'un demi-siècle, a eu pour première conséquence une augmentation considérable de la dette publique, sans compter les atteintes funestes qu'il a portées à l'initiative privée, c'est-à-dire à l'agent le plus fécond de la richesse des nations modernes.

Nous sommes heureux de voir le gouvernement de la République, renonçant au socialisme d'Etat inauguré en Allemagne par M. de Bismarck, réclamer le concours de cette industrie privée qui, sous la forme de grandes et petites Compagnies de Sociétés de construction, a doté notre pays de tant d'œuvres utiles.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Le congrès phylloxérique de Bordeaux, sur la proposition de M. Pagès Duport, ancien député du Lot, a adopté, au mois d'octobre dernier, un vœu qui nous paraît digne d'une sérieuse attention, au moment de la préparation du budget de 1883.

Jusqu'ici plusieurs députés et diverses réunions agricoles avaient demandé, soit l'exonération, soit la diminution de l'impôt en faveur des viticulteurs atteints par le phylloxéra.

Le vœu de Bordeaux est moins étendu et par conséquent plus pratique.

Il ne réclame l'affranchissement de l'impôt que pour les portions détruites, dans lesquelles il est impossible d'entreprendre une autre culture que celle de la vigne.

Ces parties du territoire viticole ne sont pas très nombreuses ; mais celles qui malheureusement se trouvent dans cette situation tout-à-fait précaire, appartiennent précisément aux départements les plus pauvres de France.

Le sacrifice du Trésor serait peu important ; et, certainement il n'y en a guère de plus juste et de plus urgent. Peut-on continuer à exiger l'impôt de la part des contribuables qui ont perdu leurs vignes dans les sols rocheux ou pierreux, aux flancs des montagnes, là où la terre végétale fait absolument défaut pour la culture des céréales ou des prairies artificielles ?

Nul doute qu'il y a, sur ce point spécial, une réforme utile à accomplir dont les populations agricoles seraient très reconnaissantes au gouvernement.

Cette intéressante question est soumise en ce moment à l'examen de M. le ministre des finances et de M. le ministre de l'agriculture.

Nous avons l'espoir qu'elle recevra une solution favorable aux intérêts si compromis de la viticulture.

Les populations viticoles du Lot, en particulier, peuvent se convaincre une fois de plus de la sollicitude constante de l'honorable M. Pagès Duport, pour les besoins de nos campagnes et la défense énergique de leurs intérêts.

EMPRUNT NATIONAL D'UN MILLARD

(Emission de 1881)

Tirage du 1^{er} Mars 1882.

Les Souscripteurs à l'Emprunt d'un Milliard, qui ont déposés leurs Certificats pour échange, avant le 15 courant, sont invités à se présenter à la Trésorerie Générale, les 27 et 28 février, afin de retirer les titres définitifs.

(Remettre le certificat de dépôt)

Nous apprenons que l'administration municipale se préoccupe du prix du pain et de la viande, qui deviennent vraiment exorbitants à

Cahors. Tandis que dans les villes voisines, le prix du pain varie de 30 à 35 centimes le kilo, il atteint ici 45 centimes. Il est temps qu'une taxe officielle établisse, dans l'intérêt de la population ouvrière surtout, des prix normaux. Du reste, les municipalités des villes voisines ont toutes rétabli la taxe.

La viande, comme le pain, étant une chose de première nécessité, nous croyons savoir que la municipalité se préoccupe également d'en fixer le prix suivant qualité, car sur ce point plus encore que sur le pain, il y a des abus qu'une bonne administration doit faire disparaître.

Les habitants de plusieurs villages riverains du Lot, viennent d'adresser à l'administration des postes une pétition qui mérite à tous égards d'être prise en considération. Il paraît que depuis le départ à 6 h. 35 du matin du train de Cahors à Libos, les correspondances arrivent dans les bureaux de la côte du Lot après le départ des facteurs, et y séjournent jusqu'au lendemain. C'est ainsi qu'une lettre mise à la poste *aujourd'hui* à 6 heures du soir, ne parviendra à Lalaurie, Cénac, etc., *qu'après-demain*. C'est, à tous les points de vue, une situation fâcheuse, à laquelle l'administration des postes s'empresse de mettre fin, soit en retardant le départ des facteurs jusqu'après le passage du train du matin, soit en créant des facteurs supplémentaires ; car il est impossible que les intérêts des populations restent ainsi en souffrance.

L'encombrement devient de jour en jour plus grand, dans l'étroit corridor qui sert de salle d'attente au bureau postal de Cahors. Nous ne connaissons pas encore le résultat de l'enquête qui vient d'avoir lieu sur la nécessité d'un second guichet ; mais il est impossible qu'il ne soit pas favorable. Malheureusement l'administration française a un renom de sage lenteur qui peut retarder bien longtemps encore l'ouverture d'un second guichet, aussi impérieux que le besoin puisse en être. Que le public se console en songeant qu'on étudie l'affaire !... C'est le grand argument.

Par arrêté en date du 10 février :

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le samedi 25 mars 1882 dans les facultés des lettres.

Cette session est exclusivement réservée aux candidats ajournés aux épreuves de la deuxième série, et qui en justifient, et à ceux qui ont subi avec succès, depuis un an au moins, les épreuves de la première série.

Les candidats subiront l'examen d'après le programme adopté pour les sessions de juillet et de novembre 1881.

Une session extraordinaire de baccalauréat complet et restreint, s'ouvrira le lundi 20 mars 1882 dans les facultés des sciences.

Sont admis à s'inscrire pour cette session :

Les candidats aux écoles spéciales du Gouvernement pour le concours de 1882.

Les étudiants en droit aspirant à la licence, régulièrement inscrits à une faculté ;

Les étudiants en médecine en cours régulier d'études avant le 1^{er} novembre 1879 et qui justifient du diplôme de bachelier ès-lettres. Les candidats ajournés deux fois, et qui en justifient.

Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 21 mars 1870, les aspirants au baccalauréat ès-sciences complet, candidats aux écoles du Gouvernement, ne seront inscrits sur le registre des aspirants audit grade qu'autant que l'autorisation de leurs ascendants ou tuteur portera, indépendamment des autres indications réglementaire, la formule suivante :

« Je déclare en outre que mon fils (ou pupille), se présentera cette année au concours d'admission à l'école de... »

Les aspirants au baccalauréat ès-sciences complet ou restreint, étudiants en droit ou en médecine, produiront le relevé de leurs inscriptions.

La police de notre ville a mis en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt, décerné par M. le juge d'instruction de l'arrondissement de Castelnaudary (Aude), le nommé Gil, Jean-Pascal, âgé de 42 ans, né audit lieu de Castel-

naudary, profession de bijoutier, sans domicile fixe, inculpé de vols qualifiés.

Pendant cette semaine, elle a également fait écrouer à la maison d'arrêt :

1° Le nommé Gerbus, Jean, âgé de 61 ans, natif de Salviac (Lot), repris de justice, en surveillance obligée à Cahors, sous l'inculpation de nombreux vols d'outils, à l'usage des maçons, commis sur divers chantiers soit du chemin de fer ou autres établis en ville ;

2° Le nommé Pignère, Jean, âgé de 66 ans, chiffonnier ambulancier, natif d'Escayrac, commune de Lascabanes, canton de Montcuq, inculpé de vols de divers objets au préjudice de plusieurs personnes ;

3° Le nommé Pédesse, Vincent, âgé de 17 ans, profession de terrassier, natif de Vidallac, canton de Limogne, sous l'inculpation de soustraction frauduleuse de plusieurs outils, à l'usage des maçons, au préjudice du sieur Ausset, maître maçon, demeurant à Cahors, rue Coin de Lastié.

UNE TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT. — Une tentative de déraillement a eu lieu dans la nuit du 12 au 13 courant, près de la gare de Bords, (Charente-Inférieure) ; une traverse en bois pesant 70 kil., avait été placée sur les rails.

Le train de voyageurs n° 114, passant à Bords, sans arrêt, à une heure du matin, a broyé l'obstacle sans dérailler ; les voyageurs ont éprouvé une forte secousse, mais il n'y a pas eu d'autre accident.

On n'a constaté qu'un dégât matériel presque insignifiant ; les chasse-pierres de la machine ont été faussés par le choc.

Une enquête se poursuit activement pour découvrir les coupables.

UN SUICIDE NAVRANT. — Mercredi soir, à l'arrivée du train-omnibus, venant de Poitiers, la petite marchande de journaux de la gare de Roffec, s'est jetée au-devant de la locomotive et a été tuée sur le coup.

Agée de seize ans environ, cette jeune fille se plaignait vivement des mauvais traitements dont elle était victime de la part de ses parents, les époux Echès, qui paraissent avoir pour une de ses sœurs une préférence marquée.

Avant de sortir de chez ses parents, elle a pris soin de mettre en lambeaux la robe que sa sœur destinait au bal de carnaval.

UNE ÉVASION AUDACIEUSE. — Une évasion audacieuse vient de se produire dans un train arrivant de la ligne du Midi, au moment où il entrait dans la gare de Tarascon.

Le nommé Claude Clautrier, âgé de 23 ans, soldat au 88^e de ligne, condamné pour vol à 5 ans de prison, était conduit par la gendarmerie au pénitencier militaire d'Avignon pour y subir sa peine, quand, après avoir brisé la chaîne qui l'attachait à un autre détenu, il s'élança hors du wagon.

Il parvint à courir avec assez de rapidité sur Bancaire, mais le gendarme Caillet sauta à son tour du compartiment et se mit avec vigueur à la poursuite du fugitif à qui un homme d'équipe barra le passage et qu'il tint en respect jusqu'à l'arrivée du représentant de la force publique.

Clautrier, solidement menotté, a été ensuite ramené dans le train, et quelques heures plus tard, il se trouvait dans la prison à lui affectée comme garnison pendant un lustre.

Les conséquences du Krach se font sentir en ce moment, à Paris, dans toutes les manifestations de la vie sociale. Tous les bals annoncés pour les jours gras, ont été contremandés.

Le commerce de luxe ressent vivement le contre-coup de la crise. Les grandes couturières remercient d'un coup, la moitié de leurs ouvrières.

Quant au commerce des chevaux de luxe, il se réduit à néant. Tel cheval qui aurait été payé, il y a deux mois, trois ou quatre mille francs, se vend couramment cinq cents francs.

Beaucoup d'hôtels sont en vente, et d'ici à peu de temps, la chambre des notaires offrira une animation aussi triste qu'inaccoutumée.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous sommes un peu en retard pour donner notre part de sincères éloges à la Lyre Cadur-

cienne pour le deuxième et brillant concert qu'elle vient d'offrir au public cadurcien. Une noble ardeur anime décidément cette jeune société qui, en moins de deux mois, s'est produite deux fois à la rampe, affirmant ses solides qualités. Une grande part de ce beau résultat revient à l'énergique autant que dévoué directeur M. Combes, qui ne marchandant ni son temps ni sa peine, à polir et repolir sans cesse cette phalange musicale composée du reste d'excellents éléments.

La soirée de samedi n'a rien laissé à désirer et un programme des plus friants a valu à tous ceux qui l'ont exécuté, les applaudissements d'un auditoire trop peu nombreux.

Nous ne détaillerons pas l'éloge : c'est à tous ensemble, depuis la sémillante accompagnatrice M^{lle} Conti jusqu'au désopilant comique Roche, que nous dirons bravo ! et merci.

* * *

Spectacle du Dimanche 19 février.

L'EMPOISONNEUR

DU VAL-SUZON

Drame en 7 actes.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 février 1882.

Naissances.

Amoureux, Valentine, Place au bois 2.

Mariages.

Savignac, Jean et L'horté, Pauline, Fauré, Jules, et Pécou, Marie. Rougié, Pierre, et Boissières Française. Cabaynes, Baptiste, et Castelneau, Pauline.

Décès.

Maratuech, Louis, vigneron, 86 ans rue, Donzelle. Sirmain, Julie, s. p. 66 ans, rue du Château. Vignes, Françoise, s. p. 82 ans, à Larroque-des-Arcs. Théron, Marie, couturière, 72 ans, célibataire (hospice).

Dernières Nouvelles

Paris, 17 février.

MM. Bontoux et Feder ont été remis en liberté, sous caution, à quatre heures et demie du soir.

— Un mouvement dans le personnel des finances paraîtra après le mouvement administratif, plusieurs préfets et sous-préfets étant désignés pour des trésoreries générales ou des recettes particulières.

— La réunion de l'extrême gauche a décidé, par dix-huit voix contre sept, de questionner M. de Freycinet sur l'expulsion du russe Lawroff. M. Clovis Hugues est chargé de prendre la parole. Il prendra acte des dispositions libérales du gouvernement pour modifier la loi de 1849. Il demandera pourquoi la loi a été appliquée à M. Lawroff.

— Le *Voltaire* déclare apocryphe la lettre attribuée par la *Paix* à M. Gambetta, et dément que M. Gambetta ait ordonné d'ouvrir puis de suspendre la campagne révisionniste.

— Une explosion de grison a eu lieu à Arendangrange, Angleterre ; il y a eu cent victimes.

Paris, 17 février, soir.

Il est tout à fait certain que M. de Courcel a communiqué au gouvernement allemand une nouvelle note du gouvernement français au sujet des affaires d'Égypte. Dans cette note il est dit que le gouvernement français ne croit pas qu'il y ait lieu d'intervenir dans ce qui se passe en Égypte, et il est posé en principe que nul changement ne doit s'y opérer sans le consentement collectif des puissances européennes.

— M. Jean-Casimir-Périer, a l'intention de déposer une proposition de loi tendant à modifier la loi sur les prestations.

M. Gambetta venant d'Italie, est rentré hier matin à Paris.

Bourse de Paris.

Cours du 18 février.

Rente 3 p. %	82.60
— 3 p. % amortissable	83.10
— 3 p. % amort. nouveau	100.00
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	114.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 18 février 1882

Nous avons enfin à constater une amélioration du marché ; les dépêches favorables des places étrangères, l'accroissement continu de l'encaisse or de la Banque de France, la baisse considérable du prix des reports ont concouru au relèvement des cours. Après un début très faible hier, l'ensemble de la cote s'est vigoureusement relevé. Le 5 0/0 a remonté à 114.60, le 3 0/0 à 82.50, l'amortissable à 82.32.

La Banque de France a regagné une centaine de francs sur ses plus bas cours ; le Crédit foncier a repris le cours de 1.450, le Lyonnais, la Banque d'escompte, ont été l'objets de rachats importants.

Signalons la fermeté de la Banque nationale demandée au comptant à 525. On sait que ses actions constituent un placement de toute sécurité et, en même temps, largement rémunérateur ; ne faisant pas de spéculation et n'étant pas Banque de dépôt, elle n'a pu être atteinte par la crise actuelle ; la réaction subie par ses actions est due exclusivement au contre-coup de la baisse de l'ensemble de la cote. Elles se relèveront donc sans peine.

Les Chemins français sont en reprise accentuée. Les Chemins étrangers n'ont pas profité des meilleures dispositions du marché.

Le Suez a remonté vers 2.100 ; la recette du 14 a atteint 310.000 fr.

Le 5 0/0 italien a repris le cours de 85 ; l'Égyptienne unifiée est demandée à 325.

Le *Petit Journal* est recherché de 750 à 752.60.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE, *Nouveau journal de Voyages*. — Sommaire de la 1101^e livraison (18 février 1882). — Voyage de la *Vega* autour de l'Asie et de l'Europe, par A. E. Nordenskiöld. — 1878-1880. — Texte et dessins inédits. — quatorze dessins de Th. Weber, E. Ronjat, avec une carte. — Hachette, boulevard St-Germain, 79 Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 481^e livraison (18 février 1882). — TEXTE : Le roman d'un cancre, par J. Girardin. — Les chemins de fer ariens à New-York. — Bouche-en-cœur, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. — La musique des astres, par Albert Lévy. — Dessins : Tofanie Bonnafoux. — Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, *Journal Universel d'Électricité*. — Sommaire du numéro du (18 février 1882). — Éclairs en boue ; Th. du Moncel. — Sur la théorie des phénomènes électro-dynamiques ; J. Moutier. — Des actions électriques dans les systèmes conducteurs semblables ; Jules Garcia. — Sur le transport électrique de la force aux grandes distances ; Marcel Deprez. — La lumière électrique dans la marine militaire ; G.-C. Soulagès. — La boussole marine de sir William Thomson (2^e article) ; A. Guerout. — Exposition Internationale d'Électricité : Appareils de mesures électriques à l'Explosion de l'école supérieure de Télégraphie ; E. Mercadier. — Correspondance : Lettre de M. Colladon. — Faits divers.

Bureau 54, rue Vivienne, Paris

LA NOUVELLE REVUE *Livraison du (15 février 1882)*. — La Situation en Russie : Saint-Petersbourg et Moscou, par***. — Arsenaux maritimes et côtes de l'Océan, par un Officier de marine. — Le vrai Louis XVII, par M. Nauroy. — L'Isthme de Kra, par M. Henri Deloncle. — Jeanne de Maurice (Troisième partie), par M. Lucien Biart. — Les Paroles et la musique : de l'opéra d'hier et l'opéra de demain, par M. André Wormser. — Le Mariage de Jacques, par M. Alfred Boursier. — Trois Chansons (poésies), par M. Jean Ricard. — Revue du Théâtre : Musique, par M. Louis Gallet. — Lettres sur la Politique extérieure. — Chronique Politique. — Journal de la quinzaine. — Bulletin bibliographique. — Bureau 23 Boulevard Poissonnière, 23

LA NATURE *Sommaire du N° du (14 février 1882)*. — Vaccination charbonneuse des animaux domestiques : Dr Z... — Communication télégraphique entre les trains en marche. — Pile au sélénium de M. Mercadier. — Utilisation des chutes du Niagara. — Les téléphones à Paris. Société générale des téléphones : A. NIAUDET. — Le secret des lettres : X. — Les récits de Marco-Polo : G. TISSANDIER. — Correspondance : Phénomènes volcaniques dans la mer ionienne. — Application du microphone à l'étude de l'acoustique. — Source d'eau douce près de la mer. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 6 février 1882 : STANISLAS MEUNIER. — Une tire-lire mécanique. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. — Recettes utiles. — Bureau 120 Boulevard St. Germain.

Si les auteurs des *Romans Nationaux* daignaient répondre aux accusations sans nom qui ont été lancées contre eux, depuis quelques années, ils ne sauraient mieux le faire que par ces pages vibrantes où, sous ce titre : *le Banni*, ils exposent la situation de l'Alsace, sous l'administration allemande. Le héros de ce volume, Frédéric Behme, n'est point un inconnu pour le lecteur. C'est l'ancien brigadier Frédéric, ce forestier chassé du pays pour avoir refusé de prêter serment à l'empereur d'Allemagne et qui, au bout de dix années, revient aveugle à la terre natale, presque en suspect, et bientôt persécuté par celui-là même qui a hérité de sa place et s'est installé dans sa maison.

Il n'y a pas de meilleur livre à lire, en France, où l'on oublie trop vite, hélas ! Chaque page rappelle de tristes souvenirs ; mais, sous la tristesse du sujet, éclate un souffle patriotique sans pareil. On y voit que, quoiqu'ils en disent, les vainqueurs ne se sentent pas chez eux, et que cet attachement persistant aux traditions les surprend et les étonne. Les conteurs populaires ont retrouvé là la note si communicative de *Madame Thérèse*, du *Fou Yegof*. Seulement l'enthousiasme a fait place à la mélancolie, mais une mélancolie virile, qui, loin de s'incliner devant le fait accompli, ne fait grâce d'aucun grief ni d'aucune exaction, et jette, sur l'avenir, une lueur d'espérance. *Le Banni* complètera parmi les œuvres les plus saines et les plus fortes d'Eckmann-Châtrian. On ferme le livre, les larmes aux yeux et l'espoir au cœur. Que dire de plus et de mieux ? — J. HETZEL et Cie, Éditeurs, 18, rue Jacob. Paris. Un beau volume in-18, 3 fr. franco, 3 fr. 50.

Le D^r FATTET et son coopérateur FRISON, ont atteint l'extrême limite de perfectionnement de l'art dentaire, avec leurs dents et leurs dentiers à succion sans crochets ni ressorts. Rue St-Honoré 255.

Etude de M^e Louis Bousquet, avocat-avoué à Cahors, rue Fénelon, n° 7.

VENTE

Sur saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le quatre mars prochain, à midi précis.

D'une maison et divers immeubles situés dans le village ou aux environs de Pradines, saisis au préjudice de Guillaume Faurie, dit Mexour, cordonnier, et Jean-Pierre Andrieux, tisserand, domiciliés tous deux à Pradines.

Mises à prix :

Premier lot..... 20 fr.
Deuxième lot..... 10 fr.

S'adresser pour de plus amples renseignements, à M^e Louis Bousquet, en son étude sus-indiquée lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE

D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE

PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 1^{er} au 8. Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} V^e de Valon, à CATUS, (Lot).

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.	Velours soie noir uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg. 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg. 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melton pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr. à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écru, valeur 30 fr., à 17 fr.
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.		Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr. à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 5 fr. le mètre, 15 fr le costume complet.		Cretonne 8/4 blanchie, largeur 2 m.40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
Id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1f. à 10f. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

SPECIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.

PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHETEURS : Deux belles gravures.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc

SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

LOU MORTYRE

DE

SENTO ESPERIO

Poésie qui a obtenu une Médaille d'Argent par

M. Justin GARY, curé de Cénevières

En vente chez tous les Libraires, chez l'auteur et au bureau du Journal
prix : 50 cent. et 60 cent. par la poste.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ELIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
de LA BEAUVUE DE SOULAC (Gironde)
3 Médailles d'Or, Bruxelles 1889, les plus hautes récompenses
DON MACQUELONNE FRIEUR
EN L'AN 1873 pierre BOURSAUD
INVENTE 48 fr. — Poudre, bibi : 1 95 & 2. pâte, bibi : 2
A. fondé en 1897, 2, rue Raquetière
à Cahors. — Se trouve à Cahors, chez M. BÉREL, conf. bouill. nord

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 1 heure du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

DENTS
et Dentiers à SUCCION sans crochets ni ressorts
chez l'Inventeur D^r FATTET et son
Coopérateur FRISON
SEUL DENTISTE RÉCOMPENSÉ
CLASSE 6 — EXPOSITION UNIVERSELLE 1878
255, RUE ST-HONORE, 255

EAU DE ZÉNOBIE
20 Ans de succès
ultra
LA COULEUR
DES CHEVEUX
non
POUR RÉTABLIR
SEULE PARFAITE
Ce produit est le plus efficace pour faire pousser les cheveux et leur donner la couleur naturelle. Il est recommandé par les médecins et les pharmaciens.
SEGUIN, rue Ligierie, BORDEAUX
Se trouve chez tous les pharmaciens et coiffeurs.
Se trouve à Cahors, chez Bressi, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aimé, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A. Layrou.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomenteux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, S^{SEUR}

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois **5** Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.



Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

Librairie HACHETTE et C^o, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris

MISE EN VENTE DU 4^e FASCICULE DU SUPPLÉMENT AU

DICTIONNAIRE DE CHIMIE PURE ET APPLIQUÉE

COMPRENANT

LA CHIMIE ORGANIQUE ET INORGANIQUE, LA CHIMIE APPLIQUÉE A L'INDUSTRIE, A L'AGRICULTURE ET AUX ARTS, LA CHIMIE ANALYTIQUE, LA CHIMIE PHYSIQUE ET LA MINÉRALOGIE

Par Ad. WURTZ

Membre de l'Institut (Académie des sciences), ancien professeur de chimie à la Faculté de médecine de Paris

Avec la collaboration d'une réunion de professeurs et de savants — Ouvrage accompagné d'un grand nombre de figures intercalées dans le texte

L'ouvrage complet formant cinq volumes est en vente. — Prix des cinq volumes : brochés, 90 fr.; reliés, 107 fr. 50.

Le supplément formera 6 fascicules du prix de 3 francs 50 cent. l'un. — Les quatre premiers sont en vente.